

l'intérêt des officiers, notamment de ceux qui sont employés à la perception des douanes, on devrait s'occuper de leur santé. L'honorable ministre des douanes sait parfaitement que la maison actuellement occupée par ces employés n'est pas du tout convenable, et est très malsaine. Je pourrais ajouter que, bien que le gouvernement puisse se considérer comme n'étant pas tout à fait responsable du retard apporté dans l'exécution des travaux, vu que l'entrepreneur, M. Henry Lynden, a eu dans le passé beaucoup de difficulté à se procurer la pierre, ceux qui s'étaient engagés à lui en fournir ne pouvant le faire à mesure qu'il le fallait—bien qu'il puisse avouer que ce soit là son excuse jusqu'à un certain point, et que cette excuse soit regardée comme satisfaisante, pour ce qui concerne le gouvernement, ce n'est pas là ma manière de voir. Je crois que c'était pour le gouvernement un devoir sacré de veiller à ce que l'entrepreneur poussât les travaux avec toute l'activité possible.

L'honorable ministre des travaux publics, que je vois actuellement à son siège, pourra peut-être dire pourquoi l'on a payé au commis des travaux le très fort montant de \$1,980, lorsqu'il n'était payé que \$16,000, et que l'entrepreneur était là; M. Arkell ne figure point non plus, dans le rapport pour 1883, comme surveillant des travaux. J'ignore pourquoi son nom ne figure pas dans ce rapport, et l'an dernier, j'ai fait remarquer cela à la Chambre. Dans le rapport de cette année, je vois son nom. Il se peut qu'il ait depuis lors été nommé surveillant des travaux, et qu'il n'ait pas figuré comme tel auparavant, vu qu'il n'avait point reçu de salaire avant cette époque.

J'espère que le gouvernement verra à ce que l'édifice soit terminé aussitôt que possible, et j'aimerais en même temps à voir faire ici ce que le gouvernement a coutume de faire dans les autres localités où il construit des édifices publics, c'est-à-dire pourvoir à la construction d'un trottoir en face de l'édifice. Nous avons fait nous-même le nivellement et nous avons ainsi épargné au gouvernement cette nécessité, et comme il est à propos qu'à l'avenir le gouvernement nous marque l'heure précise, je mentionnerai à l'honorable ministre des travaux publics la convenance de placer dans la tour construite pour cet objet, une très belle horloge.

Sir JOHN A. MACDONALD: Vous voulez faire les choses en grand.

Sir HECTOR LANGEVIN: Lorsque j'ai vu mon honorable ami à son siège, je me suis dit qu'il allait certainement appeler mon attention sur cette affaire, comme il l'avait fait l'année dernière. Il me fait beaucoup plaisir de lui dire que les travaux avancent d'une manière très satisfaisante, et qu'ils seront terminés très prochainement. L'entrepreneur n'est pas responsable, non plus que le gouvernement ou ses employés, du retard apporté dans la construction de l'édifice. L'entrepreneur avait passé un contrat avec des personnes qui devaient lui fournir la pierre requise, et l'honorable monsieur admettra, je crois, que cette pierre est de très bonne qualité; mais celui qui s'était engagé à la fournir a été retardé ou désappointé, et il n'a pu la livrer à temps, ce qui a occasionné un retard. Lorsque l'on commence à employer de la pierre d'une certaine sorte, il faut naturellement continuer à se servir de la même sorte de pierre, afin que l'édifice soit tout de la même couleur, et que la partie supérieure ne soit pas d'une couleur qui défigure l'édifice. L'honorable monsieur parle du surveillant des travaux. Or, ce surveillant, a, comme son prédécesseur, représenté le comté. Cela montre que les représentants de ce comté sont des hommes dignes de confiance, et peut-être que l'honorable monsieur occupera, un jour ou l'autre, ce poste de confiance. Pour ce qui est du salaire quotidien, ça été celui payé à un homme de confiance, ou qui a des connaissances spéciales de ces travaux, et le chiffre n'en est pas excessif.

L'honorable monsieur recommande maintenant quelques autres améliorations. Il recommande la construction d'un

M. WILSON

trottoir. Il est probable que l'on en construira un, comme on le fait généralement pour tous les édifices de quelque importance. Comme l'édifice ne verse aucun revenu au trésor de la ville, nous pouvons construire un bon trottoir, et, bien que le comté ait l'avantage d'être représenté par l'honorable monsieur, je ne crois pas que nous nous écarterons de cette règle dans le cas actuel. Pour ce qui est de l'horloge, c'est une question qui devra être examinée.

M. MILLS: Cela prend du temps.

Sir HECTOR LANGEVIN: Je ne puis dire si nous four-nirons à l'honorable monsieur l'heure à Saint-Thomas; mais dans tous les cas, la demande en a été faite dans divers quartiers. Toutefois, l'édifice n'étant pas terminé, je ne crois pas que la question devrait être soumise maintenant à mes collègues; mais lorsque les travaux seront à peu près terminés, elle sera examinée. Les papiers seront produits.

M. CASEY: Je suis étonné d'entendre l'honorable ministre dire que l'on n'a pas payé un salaire inaccoutumé à M. Arkell pour ses services comme préposé à la surveillance des travaux de construction de cet édifice. Je vois dans les comptes publics qu'il a reçu, avant le 1er juin 1884, \$1,980, et, en apparence, pour 1883-84, vu que cela a été inséré dans les comptes de cette année. L'honorable monsieur semble être sous l'impression que M. Arkell n'a reçu que \$3 par jour pendant le temps qu'il a été employé. \$1,980 forment beaucoup plus que \$3 par jour pendant une année; \$3 par jour ne porteraient le chiffre qu'à environ \$900, soit moins de la moitié de ce que l'on a payé. Si vous dites que M. Arkell n'a eu que \$3 par jour, et que le montant embrassait tout le temps qu'il a été employé aux travaux, cela ferait remonter son engagement à deux ans et deux mois—de fait jusqu'au temps où il siégeait dans cette Chambre. L'honorable ministre doit être mal renseigné quant aux appointements.

Sir HECTOR LANGEVIN: Non; on lui a payé le temps pendant lequel il a été employé.

M. CASEY: Alors, il était employé pendant qu'il siégeait ici comme député.

Sir HECTOR LANGEVIN: Je ne le crois pas.

M. CASEY: Le montant de \$1,980, total de ce qu'il a reçu, calculé à \$3 par jour, donnerait 660 jours, soit deux ans et deux mois de jours ouvrables, ce qui ferait remonter l'engagement, à dater de la fin de juin 1884, jusqu'à la dernière session de cette Chambre en 1882, avant les élections générales, alors que M. Arkell était encore député. Je ne suppose pas qu'il était payé alors, et je présume que le ministre a été mal renseigné relativement à ses appointements. Mais, si je compare le salaire de M. Arkell avec celui d'autres surveillants de travaux pendant 1883-84, je vois qu'il a reçu \$700 de plus qu'aucun des autres surveillants des travaux de construction de n'importe quel édifice dans tout le Canada. On a considéré que les services de M. Arkell valaient \$700 de plus que ceux de tout autre surveillant, et ce n'est pas tout, mais si je compare les travaux à la surveillance desquels il était préposé avec d'autres travaux de la même importance exécutés ailleurs, je vois qu'il y a une très grande différence. Les édifices fédéraux que je puis le plus justement comparer à ceux-ci, sont ceux de Sainte-Catherine, qui ont coûté \$16,300, tandis que ceux de Saint-Thomas ont coûté \$16,580; mais le surveillant des travaux de Sainte-Catherine n'a reçu que \$150, tandis que celui de Saint-Thomas a eu \$1,980. Il est évident que l'échelle de la rémunération est très différente à Sainte-Catherine de ce qu'elle est à Saint-Thomas. Dans une autre localité, à Clifton, on a dépensé \$17,300 pour un édifice de ce genre, et seulement \$637 pour le surveillant des travaux de construction. Si je vais un peu plus loin et que je parle de sommes plus considérables, la différence est encore plus remarquable. Je vois que le surveillant des travaux de construction du pénitencier